Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212900799-20251204-D20251204QUA-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE HENVIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Henvic s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Christophe MICHEAU, Maire de HENVIC, suivant convocation faite le 21 novembre deux mille vingt-cinq.

Conseillers en exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10

Etaient présents : GUYOMACH Daniel, IGNACIO Ivan, JACQ Anne Lise, LE BRAS Gaelle, LE DUC Jean Marc, LE SANN Marie Agnès, MICHEAU Christophe, SEVERE Elisabeth,

Absents excusés : BRUNERIE Gilles donne procuration à IGNACIO Ivan
SIBIRIL Florence donne procuration à LE BRAS Gaelle

Absent : BRIANT Patrick

Secrétaire de séance : LE BRAS Gaelle

2. Ouverture des crédits d'investissement 2026 pour le budget de la commune

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose dans son article L1612-1 :
… « En outre, jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'article ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits…

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour l'année 2026 et pour une bonne administration communale, il apparait opportun de permettre à Monsieur le Maire de réaliser des opérations budgétaires d'investissement et selon les crédits suivants :

Chapitres	Libellés	Crédits 2025 (BP + DM)	Autorisation proposée (25% des crédits 2025)
20	**Immobilisations incorporelles**	**30 000**	**7 500**
2031	Frais études	30 000	7 500

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212900799-20251204-D20251204QUA-DE

204	**Subventions d'équipement versées**	**25 000**	**6 250**
204182	Bâtiments et instal	23 500	5 875
2046	Attribution de comp	1 500	375
21	**Immobilisations corporelles**	**248 000**	**62 000**
21311	Hôtel de ville	6 000	1 500
21312	Bâtiments scol	74 500	18 625
21318	Autres bâtiments publics	78 500	19 625
2138	Autres constructions	1 500	375
2151	Immobilisations en cours	30 000	7 500
2152	Installations de voirie	25 000	6 250
2158	Autres Installations matériels et outillage techniques	10 000	2 500
2184	Mobilier	2 500	625
2188	Autres immo corp	20 000	5 000

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales
- De fixer la répartition des crédits tels qu'annoncés dans la présente délibération

Après en avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité des membres présents

Pour extrait conforme,
Le Maire, Christophe MICHEAU
Acte rendu exécutoire

après publication du
Et dépôt en Sous Préfecture le

